

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
Mme Adam et Mme Gosselin-Fleury

ARTICLE 4 TER

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« défense »

insérer les mots :

« et des forces armées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.